

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre 2020

Le 18 décembre 2020 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 8 décembre 2020, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Cyntia ANDRIEU, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absents : Guy BERGON, Maurice ARMAND ayant donné procuration

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Au vu de la situation sanitaire la séance est à huis clos.

MAISON FRANCE SERVICES : audit ;

L'audit pour la labellisation de la Maison France Services a eu lieu le 24 novembre dernier par le bureau AFNOR. L'enquêteur était très pointilleux mais le secrétaire général de la Sous-Préfecture était présent et il a appuyé notre dossier. Mme COUDERC en a discuter avec Mme la Préfète de l'Aveyron qui lui a indiqué que les retours d'audit était souvent long et que la réponse devrait arriver avant le 31 décembre 2020. D'autre part la député Mme Anne BLANC, a elle aussi appuyé notre dossier pour une labellisation au 1^{er} janvier 2021.

Si la labellisation est accordée, l'agent de l'Agence Postale, travaillerait à temps plein (elle fait actuellement 23h semaine). Les 12 heures en plus seraient rémunérées en heures complémentaires, la convention de labellisation étant accordée pour 3 ans une titularisation à temps plein n'est donc pas envisageable. La préfecture subventionne les collectivités à hauteur de 30 000 € par an pour le fonctionnement de ces structures. Nous avons été informés par les services de la Préfecture le 24 décembre de la labellisation officielle de Saint Santin par les services de l'état.

Sécurisation RD963 :

Suite au dernier Conseil Municipal des devis ont été demandés.

Pour les barrières de sécurités, Manutan Collectivité en propose à environ 100 € HT la barrière. Il conviendra de mesurer les portions de trottoirs à équiper pour passer commande. Les agents municipaux les installeront.

Pour les radars pédagogiques, les entreprises Signovia et Signaux Girod ont été consultées. Les 2 radars photovoltaïques proposés sont à des prix allant de 6 595 € HT à 7 291, 00 € HT pose comprise pour des modèles de base. Il est décidé de demander les tarifs pour des radars de la gamme au-dessus, offrant plus d'information à l'affichage.

D'autre part elle précise que le marché public pour la rénovation du centre bourg de St Julien a été signé avec l'entreprise COLAS et que les travaux débuteront en février 2021. La première réunion de chantier est prévue le 14 janvier 2021.

Personnel municipal :

Un agent municipal fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2021 date à laquelle il sera remplacé.

Avenant convention Rodez Agglomération :

Depuis l'instauration de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) en juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire, certificat d'urbanisme etc... a été supprimée.

La Commune de Saint Santin a sollicité la Communauté d'agglomération de Rodez pour que la prestation d'instruction des dossiers d'urbanisme soit assurée par Rodez agglomération.

Une convention de prestation de services payants pour l'exécution de l'instruction de ces dossiers, a été passée entre les deux collectivités. Il convient de la renouveler son échéance arrivant à

terme au 31 décembre 2020. Le renouvellement est de 3 années supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le coût d'instruction des dossiers est le suivant : pour un Permis d'Aménager 330,00 € pour un Certificat d'Urbanisme 55,00 €, pour une Déclaration Préalable de Travaux 110,00 € et pour un Permis de Construire 220,00 €. Ces conditions tarifaires restent inchangées pour 2021.

Le coût prévisionnel de l'instruction des dossiers de la commune pour l'année 2020 (payé en 2021) est le suivant :

Désignation	Prix unitaire	Nombre	Total
Permis d'aménager	330.00	0	0.00
Permis de construire	220.00	14	3 080.00
Déclaration Préalable de travaux	110.00	8	880.00
Certificat d'Urbanisme (a)	55.00	2	110.00
TOTAL A PAYER			4 070.00

Taxe d'Aménagement :

Pour pallier au coût très élevé des instructions de dossiers d'urbanisme évoqués au point précédent, la commune peut choisir d'instaurer la Taxe d'Aménagement sur les constructions nouvelles. Pour cela elle doit délibérer avant le 30 novembre pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante. Dans le cas de l'instauration d'un PLUi-H, comme cela sera le cas pour Saint Santin, sans délibération le taux de la Taxe d'Aménagement sera de 1%. Si le Conseil Municipal le souhaite il peut le fixer de 1 à 5 % avec une délibération.

Pour exemple pour une construction de 100 m² avec un taux de 3%, le montant reversé à la commune serait de 1 138 € par dossier.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'instaurer un taux de Taxe d'Aménagement de 3% à partir de la date d'entrée en vigueur du PLUi-H.

Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles aura lieu les
vendredi 22 janvier 2021 de 14h à 17h avec Mme Michèle COUDERC et M Jean Marie CASTANIER
samedi 23 janvier 2021 de 9h à 12h avec Mme Cécile PRONZAC et M Dominique FEYT
Les usagers pourront pénétrer dans la salle un par un, le port du masque sera obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Distribution Colis de Noël pour les Aînés :

Les colis de Noël ont été livrés par le fournisseur, ils seront distribués chez les bénéficiaires par les élus à partir du 19 décembre 2020.

Distribution Bulletin Municipal :

Le Bulletin Municipal a lui aussi été livré, il sera distribué par les élus à partir du 19 décembre 2020 également. Il est accompagné du questionnaire à destination des administrés.

Motion de soutien à l'usine Bosch Rodez :

Suite à la demande de l'Association des Maires de l'Aveyron, le Conseil Municipal décide de prendre une motion pour la défense de l'usine Bosch à Onet-le-Château.

QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien aux « Oubliés du Ségur de la Santé » : En continuité avec le point évoqué précédemment, le Conseil Municipal décide de prendre une motion de soutien aux « Oubliés du Ségur de la Santé ».

Point sur les travaux réalisés par les agents municipaux : Monsieur ARMAND est absent mais il a transmis pour information le point sur les travaux réalisés par les agents municipaux et notamment :

- la démolition de la grange et du muret de clôture du futur parking à Saint Julien de Piganiol dans le cadre de la rénovation du centre bourg
- les travaux de voirie à La Valette

Vente bâtiment locaux salon de coiffure : Madame COUDERC a été informé par Sophie TABEYSE de son projet de déménager dans le Cantal, dans l'ancien local de l'épicerie et simultanément de la décision de la propriétaire du bâtiment où se situe le salon de coiffure de mettre en vente ce bâtiment avec le local commercial d'une surface de 50 m². Madame COUDERC propose, pour garder ce commerce sur la Commune, d'acheter le local et de le rénover. Les propriétaires sont d'accord pour le vendre à la Commune au prix de 15 000 €. Cela comprendrait le local commercial, le toit terrasse situé au-dessus et un local de rangement situé dans l'enceinte du garage attenant. Cet achat serait assorti de travaux de toiture, d'isolation, de remplacement de fenêtres. Ces travaux peuvent être subventionnables et le loyer pourrait être fixé à 200 € par mois. Après discussion le Conseil Municipal valide cet achat si le salon de coiffure se maintient dans ce local.

Echange parcelles à Raully : il est rappelé au Conseil Municipal que suite à l'achat d'un ensemble immobilier situé à Raully, la Commune a souhaité l'échanger avec des parcelles situées à côté du cimetière de Saint Santin. La division parcellaire de ce bien situé à Raully a pris du retard au niveau des services du cadastre et la délibération prise en octobre 2019 ne convient plus car les numéros de parcelles ont changé. Le Conseil Municipal décide donc d'échanger les parcelles cadastrées section E n°1704-1750-1751-1754 avec les parcelles cadastrées section E n°1653 et 1212.

Installation Médecin Généraliste : après de multiple prise de contact Mme COUDERC annonce au Conseil Municipal qu'un médecin généraliste viendra s'installer sur la Commune au cours du 1^{er} trimestre 2021. Un cabinet médical est non utilisé à la maison commune de Raully (à côté des infirmières) et il lui sera mis à disposition. Ce médecin est d'origine Roumaine et vient s'installer avec sa famille.

Engagement du quart des dépenses d'investissement au BP 2021 : Dans le but de régler les dépenses d'investissement non prévues au budget 2020 et avant l'adoption du budget 2021 ou avant le 15 avril 2021, le Conseil Municipal peut, sur autorisation, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 6 800,00 soit 25% de 27 400,00 € qui correspond au montant inscrit au Budget 2020 pour les dépenses du chapitre 23 et qui serviront à payer les premières factures des travaux d'enfouissement des réseaux secs à St Julien de Piganiol.

Point Ecole Saint Julien de Piganiol : un point est fait sur l'effectif de l'école de Saint Julien de Piganiol. Une famille a annoncé son départ de la Commune pour l'étranger début janvier 2021. Leur 4 enfants ne seront plus scolarisés sur notre Commune (2 à Saint Julien de Piganiol 2 à Port d'Agrès). De plus une autre élève de Saint Julien ne reviendra pas en janvier 2021. L'effectif sera donc de 16 enfants en janvier au lieu de 19 à la rentrée de septembre 2020. Si les prévisions se maintiennent à la rentrée 2021 seuls 12 élèves fréquenteront notre école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00